

**Helipur**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Helipur

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants

Désinfection manuelle et nettoyage des instruments médicaux, équipements de laboratoire, surfaces et sécrétions

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Société: B. Braun Medical AG  
Rue: Seesatz 17  
Lieu: CH-6204 Sempach  
Service responsable: Zentrale  
Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00  
E-Mail: info.bbmch@bbraun.com  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: B. Braun Melsungen AG  
Rue: Carl-Braun-Straße 1  
Lieu: D-34212 Melsungen  
Service responsable: Zentrale Service-Bereiche / Logistik und Supply Chain  
Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422  
E-Mail: logistics.service@bbraun.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Centre Antipoisons +32 70 245 245

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

4-Chlorocrésol

2-Benzyl-4-chlorophénol

Hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement: Danger

---

**Helipur**

Pictogrammes:



**Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseils supplémentaires**

Conformément à l'Annexe I, section 1.5.2. du Règlement n° 1272/2008, peuvent être supprimées les mentions H et P suivantes pour les récipients < 125 ml: H226, H290, H315, H410, P210, P260, P273

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Concentré alcaline avec des sels de sodium de dérivés de phénol

**Helipur**

Date de révision: 08.08.2018

Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68188-18-1	Huiles de paraffine sulfochlorées, saponifiées			15 - 30 %
	269-144-1		01-2119517577-32	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
67-63-0	Propane-2-ol			< 15 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
59-50-7	4-Chlorocrésol			8,5 %
	200-431-6	604-014-00-3	01-2119938953-25	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H312 H302 H318 H317 H400			
120-32-1	2-Benzyl-4-chlorophénol			4,8 %
	204-385-8	604-093-00-4	01-2120769902-44	
	Carc. 2, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H351 H361f H332 H315 H318 H317 H373 H400 H410			
90-43-7	Biphényle-2-ol			4 %
	201-993-5	604-020-00-6	01-2119511183-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1; H315 H319 H335 H400			
68585-34-2	Alcools, en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium			1 - 5 %
	500-223-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
1310-73-2	Hydroxyde de sodium			< 1 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! - Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau. Le médecin traitant décidera s'il faudra provoquer le vomissement.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire à la fertilité.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Attention . Lorsqu'ils sont très concentrés, les phénols ont un effet anesthésiant local de sorte que les douleurs dues à des brûlures par agents caustiques ne sont perceptibles qu'au bout d'un certain temps.  
Traitement symptomatique.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX), gaz de l'acide chlorhydrique et oxydes de phosphore.  
Composés de chlore.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

##### **Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Ne pas utiliser de récipients en métal.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

---

**Helipur**

Date de révision: 08.08.2018

Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Ne pas utiliser de récipients métalliques.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec des acides.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectants

Désinfection manuelle et nettoyage des instruments médicaux, équipements de laboratoire, surfaces et sécrétions

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	200	500		(8 h)	
		400	1000		Courte durée (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		(8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protection latérale (NF EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation > 2 h

caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 8 h

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**Helipur**

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Brun rouge	
Odeur:	Odeur d'alcool	
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 11,2	Concentré
<b>Modification d'état</b>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 82 °C	
Point d'éclair:	32 °C	DIN 51755
Limite inférieure d'explosivité:	2 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.	
Température d'inflammation:	425 °C	
Densité (à 20 °C):	env. 1,09 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible	
Teneur en solvant:	< 15 %	

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX), gaz de l'acide chlorhydrique et oxydes de phosphore.

dérivés chlorés

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

absence de données toxicologiques

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (4-Chlorocrésol; 2-Benzyl-4-chlorophénol)

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Helipur

Date de révision: 08.08.2018

Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013

---

### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (2-Benzyl-4-chlorophénol)

Susceptible de nuire à la fertilité. (2-Benzyl-4-chlorophénol)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

Des quantités dangereuses peuvent être absorbées par la peau.

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l' eau.

### Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l' incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

---

**Helipur**

Date de révision: 08.08.2018


Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013


Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**


**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (propane-2-ol, hydroxyde de sodium)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8  
  
Code de classement: FC  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité dégagée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 38  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (propane-2-ol, hydroxyde de sodium)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8  
  
Code de classement: FC  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité dégagée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Propan-2-ol, Sodium hydroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8  
  
Marine polluant: Yes  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité dégagée: E1  
EmS: F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924



**Helipur**

Date de révision: 08.08.2018

Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Propan-2-ol, Sodium hydroxide, Solution)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y342

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

354

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

365

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

oui



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2004/42/CE (COV):

< 15 %

**Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Agents tensioactifs anioniques > 30 %, Phosphonates < 5 %, Parfum < 5 %

Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP):

Benzyl Salicylate, Coumarin, Eugenol, Linalool

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Helipur

Date de révision: 08.08.2018

Numéro de révision: 1,5

Code du produit: 00056-0013

---

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*